

## Communiqué de presse : La FSM a élu son Président et son bureau pour la période 2017-2020

Issy les Moulineaux, jeudi 21 décembre 2017 – Le Conseil d'Administration de la Fédération des Spécialités Médicales (FSM) s'est réuni le vendredi 15 décembre afin de procéder à l'élection du Président et du bureau, suite à l'adoption de nouveaux statuts de l'association en Novembre 2017.

### Ont été élus :

Président : Olivier Goëau-Brissonnière, chirurgien vasculaire hospitalier  
Premier Vice-Président : Franck Devulder, hépato-gastro-entérologue libéral  
Vice-Présidente : Anne Bellut, dermatologue libérale  
Vice-Président : Jean-Dominique de Korwin, interniste hospitalier  
Secrétaire général : Bertrand Dureuil, anesthésiste réanimateur hospitalier  
Secrétaire général adjoint : Jean-Michel Klein, ORL libéral  
Trésorier : Frédéric Fossati, cardiologue libéral  
Trésorier Adjoint : Marie-Laurence Poli-Mérol, chirurgien infantile hospitalier  
Isabelle Barillot, radiothérapeute hospitalier  
Francis Dujarric : stomatologue libéral  
Thierry Lebret : urologue hospitalier  
Philippe Orcel : rhumatologue hospitalier  
Laurent Verzaux : radiologue libéral

Contact Presse FSM : Olivier Goëau-Brissonnière, Président, tel : 06 72 34 26 20

Créée en 1997, la Fédération des Spécialités Médicales (FSM) rassemble les 47 Conseils Nationaux Professionnels des spécialités médicales autres que la médecine générale.

La FSM a pour objectif de développer les relations transversales entre les spécialités médicales afin d'harmoniser la réflexion et les actions sur des sujets communs, le DPC et le maintien des compétences des médecins tout au long de leur vie professionnelle notamment. Elle assure une fonction de centre de ressources d'expertise médicales auquel font régulièrement appel les agences et les organismes institutionnels de la santé (Ministère, IGAS, ARS, ATIH, ANSM, ONIAM). Elle est force de propositions pour l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la prise en charge. Elle contribue à la mise en place d'un suivi des pratiques et a créé une plateforme qui abrite les registres de différentes spécialités.

La convention passée avec le Ministère de la Santé, renouvelée chaque année depuis 2010, lui confère la qualité de partenaire « comme conseiller pour assurer la promotion et le déploiement des politiques publiques majeures du champ de la santé ».

Un décret, dont la publication va intervenir avant le 1<sup>er</sup> février 2018, complètera les dispositions du décret 8 juillet 2016 qui confie à la FSM et aux CNP un rôle important dans le champ du DPC. Leurs missions dans le champ de l'expertise, dans celui de l'élaboration des référentiels métiers et dans la mise en place de registres vont être officialisées. La FSM est heureuse de voir à l'occasion de la sortie de ce texte se généraliser la mise en place de CNP dans toutes les professions de santé, concept qu'elle a créé en 2009 et dont elle a assuré la promotion et le développement pour les spécialités médicales.